

## APESIN effect 2 X 2L

WM 0717349

Numéro de commande: 0715258

Version 4.0

Date de révision 16.07.2025

Date d'impression 04.02.2026

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : APESIN effect 2 X 2L  
UFI : 88RE-90NG-K001-CAN4

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit biocide  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz France Professional SASU  
Route de l'Orme des Merisiers  
91190 Saint-Aubin  
Téléphone : +330169189500  
Télifax : +330169288965  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com  
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

**Prévention:**  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

## APESIN effect 2 X 2L

WM 0717349

Numéro de commande: 0715258

Version 4.0

Date de révision 16.07.2025

Date d'impression 04.02.2026

**Intervention:**

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:  
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**Marquage dans la concentration d'utilisation**

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

**Composants**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
3-méthoxy-3-méthylbutane-1-ol	56539-66-3 260-252-4	Eye Irrit. 2; H319  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 4.400 mg/kg	>= 3 - < 5
chlorure de didécyldiméthylammonium	7173-51-5 230-525-2 612-131-00-6	Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2;	>= 1 - < 2,5

## APESIN effect 2 X 2L

WM 0717349

Numéro de commande: 0715258

Version 4.0

Date de révision 16.07.2025

Date d'impression 04.02.2026

		<p>H411 Acute Tox. 4; H302</p> <hr/> <p>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10</p> <hr/> <p>Estimation de la toxicité aiguë</p> <hr/> <p>Toxicité aiguë par voie orale: 329 mg/kg</p>	
acide alkylpolyglycol éther carboxylique	53563-70-5	<p>Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315</p> <hr/> <p>Limite de concentration spécifique Skin Irrit. 2; H315 &gt;= 20 % Eye Dam. 1; H318 &gt;= 20 %</p>	= 1 - < 3

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

En cas d'inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.  
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.  
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

## APESIN effect 2 X 2L

WM 0717349

Numéro de commande: 0715258

Version 4.0

Date de révision 16.07.2025

Date d'impression 04.02.2026

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.  
Balayer et enlever à la pelle.  
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination", Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.  
Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

## APESIN effect 2 X 2L

WM 0717349

Numéro de commande: 0715258

Version 4.0

Date de révision 16.07.2025

Date d'impression 04.02.2026

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  
Protéger du gel.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit biocide

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	40 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	40 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	40 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	4 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	20 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	20 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	20 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	2 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets	85 mg/kg

## APESIN effect 2 X 2L

WM 0717349

Numéro de commande: 0715258

Version 4.0

Date de révision 16.07.2025

Date d'impression 04.02.2026

			systémiques	
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	17 mg/kg

### Concentration prédictive sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt	Eau douce	2 mg/l
	Eau de mer	0,2 mg/l
	Sédiment d'eau douce	24 mg/kg
	Sol	2,5 mg/kg
	STP	100 mg/l
	intermittent release	1 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection des mains

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Matériel : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : inutile dans les conditions normales d'utilisation

## APESIN effect 2 X 2L

WM 0717349

Numéro de commande: 0715258

Version 4.0

Date de révision 16.07.2025

Date d'impression 04.02.2026

Protection respiratoire : inutile dans les conditions normales d'utilisation

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: caractéristique
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
pH	: env. 10,5, 100 % à 20 °C
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Hydrosolubilité	: complètement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1,015 g/cm3 à 20 °C
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule	: Donnée non disponible

#### 9.2 Autres informations

aucun(e)

## APESIN effect 2 X 2L

WM 0717349

Numéro de commande: 0715258

Version 4.0

Date de révision 16.07.2025

Date d'impression 04.02.2026

---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 5.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 5.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

##### Composants:

##### 3-méthoxy-3-méthylbutane-1-ol

##### 56539-66-3:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 4.400 mg/kg

## APESIN effect 2 X 2L

WM 0717349

Numéro de commande: 0715258

Version 4.0

Date de révision 16.07.2025

Date d'impression 04.02.2026

### chlorure de didécyldiméthylammonium

#### 7173-51-5:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): 238 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401 BPL: oui
		Estimation de la toxicité aiguë: 329 mg/kg Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Lapin): 3.342 mg/kg

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### Produit:

Remarques	:	Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.
-----------	---	--

#### Composants:

### chlorure de didécyldiméthylammonium

#### 7173-51-5:

Espèce	:	Lapin
Durée d'exposition	:	3 mn
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	irritant
BPL	:	oui

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Produit:

Remarques	:	Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.
-----------	---	--

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Produit:

Remarques	:	Donnée non disponible
-----------	---	-----------------------

#### Composants:

### chlorure de didécyldiméthylammonium

#### 7173-51-5:

Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	Test de Buehler
Résultat	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Pas classé(e)
--	---	---------------

#### Composants:

### chlorure de didécyldiméthylammonium

#### 7173-51-5:

## APESIN effect 2 X 2L

WM 0717349

Numéro de commande: 0715258

Version 4.0

Date de révision 16.07.2025

Date d'impression 04.02.2026

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de Ames Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif
		Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	:	Type de Test: test in vivo Espèce: Rat Voie d'application: Oral(e) Méthode: voir texte créé par l'utilisateur Remarques: négatif
Cancérogénicité	:	Pas classé(e)
Toxicité pour la reproduction	:	Pas classé(e)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
Toxicité par aspiration	:	Pas classé(e)

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

##### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### Information supplémentaire

##### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

#### didecyldimethylammonium chloride

##### 7173-51-5:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,0 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0,19 mg/l

## APESIN effect 2 X 2L

WM 0717349

Numéro de commande: 0715258

Version 4.0

Date de révision 16.07.2025

Date d'impression 04.02.2026

Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur  
BPL: oui

NOEC (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,032 mg/l  
Durée d'exposition: 34 d  
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,97 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,49 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,062 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Immobilisation  
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,01 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Type de Test: Test de Reproduction  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,057 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia (Daphnie)): 0,03 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia (Daphnie)): 0,021 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,014 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,026 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Inhibition de la croissance  
Contrôle analytique: oui  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,053 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,013 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,06 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour : 10

## APESIN effect 2 X 2L

WM 0717349

Numéro de commande: 0715258

Version 4.0

Date de révision 16.07.2025

Date d'impression 04.02.2026

le milieu aquatique)

Toxicité pour les  
microorganismes

: CE50 (boue activée): 11 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Inhibition de la respiration  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

CE50 : 17,9 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

EC20 : 8,9 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les poissons  
(Toxicité chronique)

: NOEC: 0,032 mg/l  
Durée d'exposition: 34 d  
Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)  
Contrôle analytique: oui  
Méthode: OCDE Ligne directrice 210  
BPL: oui

Toxicité pour les organismes  
vivant dans le sol

: NOEC: > 1.000 mg/kg  
Durée d'exposition: 14 d  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)  
Méthode: OCDE ligne directrice 207

Toxicité pour les plantes

: CE50: 283 - 1.670 mg/kg  
Durée d'exposition: 14 d  
Méthode: OECD 208

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

**didecyldimethylammonium chloride**

**7173-51-5:**

Biodégradabilité

: Biodégradation: 72 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 B  
Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.

Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: > 70 %  
Méthode: OECD 301 D

Biodégradation: 93,3 %  
Durée d'exposition: 28 d  
BPL: oui

Biodégradation: 91 %  
Durée d'exposition: 24 - 70 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 303A

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

## APESIN effect 2 X 2L

WM 0717349

Numéro de commande: 0715258

Version 4.0

Date de révision 16.07.2025

Date d'impression 04.02.2026

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation

: Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

: En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

: Ne jeter que les emballages entièrement vides dans les containers spéciaux.

Vider les restes.

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets

Le code européen des déchets

07 06 99

Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

## APESIN effect 2 X 2L

WM 0717349

Numéro de commande: 0715258

Version 4.0

Date de révision 16.07.2025

Date d'impression 04.02.2026

### ADR

Marchandise non dangereuse

### IMDG

Marchandise non dangereuse

### IATA

Marchandise non dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

#### ADR

Marchandise non dangereuse

#### IMDG

Marchandise non dangereuse

#### IATA

Marchandise non dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADR

Marchandise non dangereuse

#### IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### IATA

Marchandise non dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	: Non applicable
REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	: Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 pour Conditions de restriction
Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.	: Non applicable
Maladies Professionnelles (R-461-3, France)	: Mise à jour: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).
Contenu en composés organiques volatils (COV)	: Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

## APESIN effect 2 X 2L

WM 0717349

Numéro de commande: 0715258

Version 4.0

Date de révision 16.07.2025

Date d'impression 04.02.2026

Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 0,99 %  
10,05 g/l  
contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés  
sur les surfaces en bois

Contenu en composés  
organiques volatils (COV)

: Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24  
novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et  
réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 0,99 %  
79,69 g/l  
contenu en COV sans eau

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

##### Texte complet pour phrase H

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une

## APESIN effect 2 X 2L

WM 0717349

Numéro de commande: 0715258

Version 4.0

Date de révision 16.07.2025

Date d'impression 04.02.2026

population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319

#### Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

500000004556